

JUIN 1924

Numéro 18

LA BROCHURE MENSUELLE

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Rédaction et Administration : BIDAULT, 39, Rue de Bretagne, Paris-3^e

Téléphone : Archives 65-24  Compte Chèques Postaux Paris 239-02

MARCELINE HECQUET

L'OBJECTION DE CONSCIENCE

devant le

SERVICE MILITAIRE

Le problème simple et clair consiste en ceci ; Laquelle des deux lois admets-tu, toi, homme du XX^e siècle : la loi de Dieu c'est-à-dire de ta conscience, ou la loi des hommes, c'est-à-dire de l'Etat (Tolstoï).

EDITIONS DU

Groupe de Propagande par la Brochure

En dépôt : *LIBRAIRIE DES VULGARISATIONS*

Sociales, Scientifiques, Littéraires

39, Rue de Bretagne — Paris-3^e

DU MÊME AUTEUR

En préparation, et pour paraître cette année :

LES RÉFRACTAIRES

Aperçu historique et philosophique sur les objecteurs de conscience en Europe et en Amérique pendant la guerre mondiale — Les témoignages devant les tribunaux d'exemption — Les martyrs — Bases religieuses, individualistes ou humanitaires de l'objection de conscience, ses conséquences sociales pour l'avenir.

Lettres et récits de réfractaires — Statistiques — Documents.

La question du service civil.

Un volume de 300 pages environ

EN VENTE

au Service de Librairie de la Brochure Mensuelle
39, rue de Bretagne, Paris-3^e
Compte Chèques Postaux 239-02 - Tél. Archives 65-24

Sur la Vie Sexuelle

Par Valentin GRANJEAN

PRIX : 3² franco

Ce ci est une œuvre de bonne foi, écrite avec l'élévation et la sérénité que comporte la question, une des plus grave qui se pose à l'heure actuelle

(Gazette de Lauzanne)

248
100 12

L'Objection de Conscience devant le Service Militaire

On peut s'étonner à bon droit qu'il ait fallu tant attendre avant que la question de l'objection de conscience dans le refus du service militaire ne soit présentée au public de façon précise. Et même lorsque cette question aura attiré enfin l'attention générale, en comprendra-t-on bien la grave signification? Se rend-t-on compte actuellement que le fait même d'avoir à réclamer justice pour des réfractaires de conscience, est un indice singulièrement attristant de la déchéance de notre civilisation?

D'autres nations, par la voix d'hommes éminents : le Professeur Clarence Marsh Care, pour l'Amérique; J.-W. Graham, Bertrand Russel, pour l'Angleterre; Pierre Cérésole, le Professeur Ragaz, pour la Suisse, etc., (je cite au hasard quelques noms), ont pris la question en mains, comprenant à l'heure trouble qui est nôtre, la répercussion profonde grosse d'espérances, qu'elle peut avoir sur l'état social actuel.

Avons-nous le droit d'y rester indifférents?

Or, à peine en France, quelques tracts, quelques brochures à tirage réduit, quelques vagues articles dans les feuilles pacifistes ont fait connaître le nom de certains objecteurs de conscience.

Ils sont si peu nombreux, dit-on, la question n'a guère d'importance. Si peu nombreux? Qu'en savez-vous? Connaissez-vous tous ceux qui ont cherché dans l'exil la solution de l'angoissant dilemme? Ils se chiffrent par plusieurs centaines. Seulement, ils ont jugé leur geste fort simple et n'en ont point parlé, aucune réclame tapageuse n'auréole leur nom.

Il y a aussi ceux qui furent condamnés et sont encore en prison ou dans les compagnies de discipline.

D'ailleurs le nombre importe peu. Il devrait suffire qu'un seul homme ait été violenté dans les droits inaliénables de sa conscience, pour qu'un peuple entier s'émeuve et réclame justice.

Faut-il s'étonner aussi que ce soient des libertaires et non des chrétiens qui aient eu les premiers l'idée de fonder une Ligue, tendant à porter devant le Parlement la question de la reconnaissance de l'objection de conscience? Non, si l'on se rappelle que parmi les réfractaires français, la majorité se compose d'anar-

chistes, d'individualistes convaincus, si l'on songe à la faillite complète de l'Eglise et du socialisme au feu de la grande épreuve de 1914.

On ne juge pas des hommes à leurs paroles, on les juge à leurs actes.

Cependant ce serait commettre une injustice profonde que de condamner tous les chrétiens de France d'après la conduite et les conseils de leurs chefs spirituels. Si la presque totalité oublia ou interpréta fausement le commandement du Christ, et se jeta avec joie dans la mêlée humaine, des hommes en sortirent les mains pures — quelques-uns allant jusqu'au refus absolu furent déferés devant des conseils de guerre qui les condamnèrent (1).

Quels que soient les motifs de l'objection de leur conscience: chrétiens, stoïciens, anarchistes, socialistes, ou philosophes, dès l'instant que dans la sincérité de leur âme ils osèrent opposer à la raison d'Etat le calme refus de l'individu, notre respect leur est acquis à tous, ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui, ceux plus nombreux de demain.

Les faits sont là dans leur véracité écrasante: ces hommes dignes d'estime, déferés devant des tribunaux incompetents, jugés par des chefs ignorants et forcément partiaux ont été condamnés comme de vulgaires malfaiteurs. D'autres ont préféré l'exil et ses hasards parfois si douloureux. Des jeunes gens — des enfants de vingt ans — et j'en pourrais citer plusieurs — se préparent silencieusement à accomplir demain le même geste.

Allons-nous laisser faire?..

Nous avons combattu pendant des siècles pour que soit acquis ce bien précieux: la liberté de conscience.

Nous nous indignons encore au souvenir des meurtres, emprisonnements, déportations, exercés au cours de l'histoire, au nom de lois injustes et éphémères contre des hommes qui furent des précurseurs et

(1) D'après des renseignements que je n'ai pu encore contrôler, Jean Paganon et Lucien Gross, condamnés à la prison perpétuelle et amnistiés en 1919 pour refus de porter les armes, invoquaient le commandement du Christ: « tu ne tueras point ». Bévant l'invoquait également.

posèrent les jalons sur notre route incertaine. On leur élève des statues à présent, eux que leur époque traita en fous et en parias parce qu'ils la dépassaient.

Nous ne comprendrions plus qu'un homme fût jugé pour ses opinions religieuses et contraint à professer un dogme qu'il mépriseraient. Or, on a fait de la patrie, de l'armée nationale une religion. Pourquoi obligeons-nous à la servir, ceux dont la conscience s'y refuse? par quel arbitraire odieux ces hommes n'ont-ils que le choix entre l'exil, la prison ou l'obéissance?

Nos réfractaires de conscience, taxés d'idéologues, d'esprits faux ou de lâches sont en réalité « les précurseurs ». Leur geste isolé, pour lequel nous sommes obligés de réclamer justice aujourd'hui, sera le geste de la majorité dans un temps encore indéterminé.

Et les hommes s'étonneront alors de la persécution présente, comme l'Eglise catholique d'avoir condamné les premiers de ses enfants qui osèrent parler de l'abolition de l'esclavage.

« Les objecteurs de conscience, écrit Israël Zangwill, sont, avec les premiers volontaires, la fleur de notre humanité, mais, tandis que les héros de la guerre s'inféodent encore au vieil ordre barbare des choses, nos prisonniers sont nos pionniers — et ces coupables forment la pierre de fondation de la civilisation de demain. »

*

Avant d'aborder et d'essayer de répondre aux objections qui seront certainement formulées, je crois nécessaire de faire un tableau très bref du mouvement réfractaire en Europe depuis 1914, et des diverses catégories d'objecteurs de conscience qui se manifestèrent dans chaque pays, selon l'atavisme, l'éducation, la mentalité de la race.

Il faut distinguer dans l'objection de conscience, deux sources de pensées distinctes — qui se réunissent parfois dans un même individu — d'une part, l'idée religieuse, d'autre part, les idées socialistes, individualistes, philosophiques.

La grande majorité des réfractaires d'Europe et d'Amérique invoquent l'objection de source religieuse. Deux grands courants suivent là leur route parallèle :

1° Les quakers qui ont fourni le pivot du mouvement anglais et américain; 2° les sectes chrétiennes puissantes et variées (doukhobors, adventistes, Nazaréens, Jeunes Baptistes, Chrétiens libres, etc.), ne différant entre elles que sur des questions d'interprétation du même Evangile, et dont les adeptes, presque tous objecteurs de conscience, se comptent par milliers en Russie, Serbie, Hongrie, Bulgarie, et même en Allemagne. A ces sectes se joignent les groupes tolstoïens extrêmement nombreux en Europe orientale, le tolstoïsme n'étant en somme qu'un christianisme très épuré.

Dans la deuxième catégorie se placent: le réfractaire socialiste, l'anarchiste, ou l'individualiste, enfin le philosophe humanitaire. Il est bon de noter que ceux-ci se trouvèrent isolés et que la lutte fut pour eux bien plus dure.

Car les affiliés de sociétés puissantes, comme la Société des Quakers, de communautés religieuses comme celles précitées, étaient d'abord soutenues par la camaraderie des compagnons de pensée. De plus, leur attitude était attendue et n'étonna personne. On savait que leurs traditions, les préceptes de leur évangile, leur interdisaient de prendre les armes, que leurs devanciers avaient souffert pour le même idéal. On les respectait en quelque sorte, tout au moins ne doutait-on pas de leur sincérité.

Mais pour les autres, dont l'ordre intime de la conscience ne reposait sur aucun appui extérieur, quelle solitude morale, quels combats douloureux pour arriver à la claire vision du chemin à suivre!

De plus, n'ayant aucune croyance au surnaturel, ces hommes étaient privés de cet appui mystique, de cette illumination intérieure, qui des prisons de la Rome païenne à celle de Wornnowd Scrubbs soutenait et comblait de joie les chrétiens persécutés.

Une partie de ces objecteurs non purement religieux étaient cependant influencée par les doctrines de Tolstoï. Et la diversité des âmes est si grande que la division tracée entre ces catégories de réfractaires est tant soit peu arbitraire.

Ceux qui se plaçaient du point de vue socialiste

pour motiver leur refus n'étaient vraiment pas opposés à toute violence, et leur dégoût du meurtre organisé se limitait souvent à la guerre capitaliste. Dans les déclarations faites par eux devant les tribunaux, la même idée domine, celle de la lutte de classes. Ces hommes qui furent dans cette guerre mondiale, des réfractaires courageux, auraient accepté en cas d'insurrection armée de marcher contre les représentants des classes possédantes.

Leur point de vue n'est donc pas réellement pacifiste, si ce mot implique le rejet de toute méthode violente si louable soit le but proposé. Cependant ils sont, à l'égal des autres, des objecteurs restés fidèles à leur conscience, même si ce mot conscience prenait pour eux le sens plus large — ou plus étroit — de conscience de classe.

Mais étant opposés nettement aux gouvernements capitalistes qu'ils considéraient comme responsables du conflit, leur attitude s'en trouva plus énergique et déterminée et leur protestation plus active et plus efficace.

On ne peut que déplorer leur petit nombre, si l'on songe que les deux cinquièmes de l'armée allemande étaient socialistes. Que dans les rangs français s'en trouvait un grand nombre; que ces hommes aient tous eu le courage de quelques-uns et la guerre n'aurait pu avoir lieu.

L'objecteur de conscience individualiste nous intéresse particulièrement puisque la presque totalité des réfractaires français s'est placée de ce point de vue.

Celui-ci est opposé à tout esclavage quel qu'il soit — ce n'est pas à lui qu'il faudra parler de service civil.

En Angleterre, où l'individualisme, le self-respect est cultivé à un très haut degré, ce motif s'unissait presque toujours à l'idée religieuse, là est la raison du grand mouvement réfractaire de ce pays.

Chez nous le service militaire obligatoire a affaibli la force individuelle de la race — et peu nombreux sont ceux qui osent et peuvent s'y soustraire.

L'objecteur individualiste répudie toute méthode de coercition. Il se refuserait également à être embrigadé

de force dans un but humanitaire, alors qu'il irait s'offrir de lui-même pour l'idéal choisi, si on ne l'y contraignait point.

C'est ce qui explique pourquoi des insoumis que la seule idée de servir avait révolté, sont rentrés spontanément en France le 1^{er} août 1914, croyant de bonne foi leur pays en danger.

Reginald Clifford Allen, qui fut à la tête de la « No Conscription Fellowship », subit lui-même cinq années de hard-labour comme réfractaire absolutiste, et passa trois fois en jugement, se plaçant dans sa défense, devant la Troisième Cour martiale, au point de vue individualiste lorsqu'il disait :

« Je continuerai à refuser toutes les offres de travail même civil, si elles ont un caractère de service obligatoire. Je me refuse à la guerre parce que j'aime la liberté. Or, la conscription est le renoncement à toute liberté... »

Et il ajoute :

« Ce pays fait face actuellement au danger le plus perfide qui puisse ébranler un peuple libre, en permettant à l'Etat de disposer de la vie d'un homme contre sa volonté, et ce qui est pis, contre ses convictions morales. »

Et Roger N. Baldwin, autre individualiste réfractaire, fait au juge, en Amérique, cette déclaration :

« Je ne refuse pas seulement d'obéir à la loi actuelle de conscription mais je refuserai dans l'avenir d'obéir à toute loi similaire qui m'atteindrait dans ma liberté de servir l'idéal qui me convient. »

Nous sommes loin de l'humilité profonde, du renoncement dans la joie mystique de la souffrance, des chrétiens purs.

Il reste une troisième sorte d'objecteurs de conscience : ceux qui partent d'une conception humanitaire, philosophique, ou éthique. Je les crois nombreux en France — en principe — et non effectivement, le courage moral d'agir selon ses opinions étant denrée fort rare.

En général ce furent des intellectuels.

Le Professeur G. Nicolai — une des plus belles figures du pacifisme allemand — qui fut condamné et

dût s'exiler, est parmi eux.

Ces hommes croyaient en la fraternité humaine par-dessus les frontières. Ils vivaient avant 1914 un beau rêve de paix définitive, et la guerre fut pour eux un réveil épouvantable.

« Je crois que l'humanité est une, disait Fenner Brochway, un des chefs réfractaires anglais, je crois que la personnalité humaine est sacrée parce qu'elle est l'expression de l'esprit universel. La guerre est une violation des forces spirituelles de la race humaine, je ne puis y participer... »

Beaucoup d'entre eux se rapprochent des objecteurs religieux, quelques-uns, d'ailleurs, se disaient chrétiens, au sens évangélique du mot. Mais leur conception, plus large, plus compréhensive s'adapte mieux à notre tempérament que l'idéal mystique des Quakers.

Voici maintenant, le bref résumé — non sans lacunes, la documentation publiée à ce jour étant loin d'être complète — de ce qui s'est passé au point de vue de l'objection de conscience depuis 1914 :

Dans les deux grandes nations militaires, la France et l'Allemagne, le service obligatoire empêcha à l'avance toute opposition organisée.

Nous ne connaissons en France que des cas isolés. Beaucoup de jeunes gens passèrent la frontière dès avant la mobilisation et sont encore en exil.

Parmi ces jeunes gens tous n'étaient pas des héros. Il y avait là des « tireurs au flanc » qui ne songeaient qu'à sauver leur vie. Si nous ne les citons pas comme des exemples de courage, nous n'avons pas le droit de les mépriser. Comme l'écrivit Han Ryner avec sa belle sagesse habituelle : « Entre le soldat qui consent à tuer par terreur du gendarme et l'homme qui se cache pour n'être pas soldat, même s'il se cache pour conserver sa peau, le dernier est plus sympathique que le premier. » Entre la fuite meurtrière en avant, et la fuite inoffensive à l'arrière, je préfère la dernière.

Quelques autres restèrent, affrontèrent les tribunaux et furent condamnés. Ils sont peu nombreux, et tous ou à peu près étaient des individualistes-anarchistes. Leur jugement passa inaperçu, sauf dans les milieux

antimilitaristes. Ils ne constituaient pas un danger pour l'ordre public.

Leurs noms sont connus, je n'ai point à les citer ici. Parmi les exilés, Manuel Devaldès, J.-P. Samson pour ne nommer que ces deux-là, comptent dans l'élite pensante.

Il y en a d'autres... Si tous les noms, toutes les lettres pouvaient être publiés, nous aurions là la révélation d'une force insoupçonnée (1).

Il est à craindre qu'il y ait eu en France, sur le front, des exécutions sommaires de réfractaires. Rien n'a été prouvé encore — pas même le cas de Paul Savigny — Il serait nécessaire que des enquêtes minutieuses soient entreprises — comme cela a été fait en Allemagne par des Sociétés — comme la Société des Amis (Quakers), la Ligue des droits de l'homme ou les sociétés pour la Paix.

En Allemagne, nous ne constatons aussi que des cas isolés — exception faite cependant pour la secte des Adventistes qui eut vingt-deux de ses membres emprisonnés dont cinq moururent en prison ou peu après, des suites des mauvais traitements et de la nourriture insuffisante.

Les autres cas furent des socialistes, des tolstoïens, peu d'anarchistes.

La pénalité était de cinq ans de prison et quelquefois encore l'envoi dans une maison de santé était ordonnée. Aucune loi ne fut promulguée pour protéger les réfractaires, leur nombre ne constituant pas une menace pour la puissante machine militaire qu'était l'Allemagne; et pourtant, à en juger par la sympathie et l'aide que rencontrèrent certains objecteurs de conscience, beaucoup devaient approuver tout bas ce que quelques-uns osèrent accomplir au grand jour.

En Italie, nous avons obtenu peu de renseignements, nous savons seulement qu'il y eut au début de leur campagne beaucoup d'exécutions sommaires sur le front italien. Mais rien ne nous porte à affirmer qu'il se soit trouvé parmi ces victimes des objecteurs de conscience.

(1) Il se trouve en Suisse, en Espagne, en Angleterre, en Suède, en Hollande, de nombreux réfractaires français restés fidèles à la cause pacifiste.

Nous savons aussi que des socialistes firent à l'arrière une vive opposition, et qu'il y eut des réfractaires dont quelques-uns sont encore actuellement en prison. L'aide que reconstrèrent certains objecteurs de conserver sa peau, le dernier m'est plus sympathique.

Le mouvement réfractaire anglais est le plus connu. Je ne m'y arrêterai que fort succinctement et je renvoie les lecteurs à l'excellente étude qu'en a fait Manuel Devaldès dans le *Mercure de France* du 25 septembre dernier.

Dès la loi rendant la conscription obligatoire, en janvier 1916, les refus de servir commencèrent. On s'y attendait; on s'y était préparé de part et d'autre. « *The No Conscription Fellowship* » avait été fondée dans ce but bien avant la loi de conscription. Le gouvernement anglais prévoyant l'opposition avait institué des tribunaux spéciaux chargés d'examiner chaque cas et d'admettre soit l'exemption absolue, soit le déplacement dans un service alternatif, soit encore — l'objecteur n'étant pas reconnu sincère — le renvoi en service armé ou la prison.

En général ces tribunaux se montrèrent incompetents. Et les vrais « consciencieux objectors » refusant tout service alternatif préférèrent la prison avec « *hard labour* » à ce qu'ils considéraient comme un moyen trop facile de « s'en tirer ».

Ainsi firent : Clifford Allen, Fenner Brockway, Stuart Beavis, Stephen Hobhouse, etc...

La peine était de 116 jours à 2 ans de « *hard labour* » mais se renouvelait si le réfractaire à sa libération persistait dans son refus, de sorte que la plupart de ces absolutistes accomplirent 3, 4 ou 5 ans de dure détention. L'amnistie générale de 1919 les libéra.

Le tempérament individualiste anglo-saxon, joint aux traditions de libre discussion qui sont à la base de la religion protestante, firent que la reconnaissance de l'objection de conscience devant les tribunaux, quoique mal appliquée, n'en fut pas moins un fait reconnu de tous.

Il y eut environ 16.000 réfractaires en Angleterre — une trentaine de condamnations à mort furent prononcées au début sur le front — toutes commuées en

10 ans de travaux forcés — 3 ou 400 seulement bénéficièrent de l'exemption totale. La grande majorité accepta le service d'utilité sociale : hôpitaux, travaux de voirie, reconstruction, etc...

Plus de 1.000 se refusèrent à tout service. Les chefs du mouvement sont parmi eux. 69 d'entre ces mille moururent des suites de leur emprisonnement.

Les colonies anglaises — exception faite de l'Australie qui refuse de voter la conscription — suivirent l'exemple de la métropole. Au Canada, en Nouvelle-Zélande, l'objection de conscience était examinée devant des tribunaux. En général n'étaient exemptés que les ministres des religions officielles.

Les réfractaires, cependant, s'y comptaient par milliers. Au Canada la pénalité fut d'au moins cinq ans de hard labour. En Nouvelle-Zélande, les tortures furent employées dans certains camps militaires pour briser leur résistance.

Comme en Angleterre, presque tous étaient des objecteurs religieux, les socialistes venaient ensuite dont beaucoup invoquaient aussi la loi du Christ. Les anarchistes étaient en petit nombre.

Aux Etats-Unis les statistiques n'ont pas encore été définitivement établies.

La Société des Quakers également puissante, apporta de suite son aide aux réfractaires.

Dès après la loi de conscription le gouvernement américain admit l'objection de conscience mais seulement pour motif religieux.

Comme en Angleterre, les tribunaux se montrèrent incompetents, la grande majorité (6.000 hommes environ) acceptèrent le service auxiliaire. Les réfractaires absolutistes se comptent d'après les plus récents rapports au nombre de 4.000.

La pénalité variait entre quelques mois et vingt ans de prison. On sait que 37 réfractaires étaient encore enfermés à Levensworth il y a deux mois, et viennent seulement d'être libérés sous la pression de l'opinion publique.

La Russie, terre religieuse et mystique compta beaucoup d'objecteurs de conscience, opposés à toute violence : presque tous, paysans illettrés, chez lesquels une

demi-instruction, des influences externes n'avaient pas atténué la simplicité et la pureté d'âme évangéliques.

Les sectes chrétiennes : Doukhobors, Adventistes, Stundistes, jeunes Baptistes, Chrétiens libres formèrent le noyau d'une résistance analogue à celle des Quakers anglais. Mais malgré le nombre de leurs adeptes qui se chiffre par un total de plusieurs millions, le mouvement réfractaire est loin d'avoir l'ampleur et la cohésion du mouvement anglais et en somme peu allèrent jusqu'au martyre, si l'on croit le rapport du ministère des religions datant de mai 1917 et qui porte à 837 le nombre total de réfractaires absolutistes condamnés à des peines plus ou moins longues. Cependant, nous avons tout lieu de croire que ce rapport est nettement insuffisant.

Le gouvernement tzariste n'admettait pas l'objection de conscience. Les condamnations étaient de 15 ou 20 ans de travaux forcés et les condamnés dans les prisons militaires étaient soumis aux verges et aux tortures de toutes sortes.

La Révolution libéra les survivants.

Le procès des 17 Tolstoïens qui eut lieu en 1916 fit sensation; les hommes furent acquittés et le président du tribunal se convertit au tolstoïsme.

On croit qu'il y eut aussi des exécutions capitales mais aucune confirmation n'en a été donnée.

Le gouvernement soviétique ayant institué l'armée rouge se trouva faire face aux mêmes difficultés. Par le décret du 4 janvier 1919 il admit l'objection de conscience. Il fut — notons-le — le premier gouvernement d'Europe à tolérer que des hommes fussent ainsi libérés du service militaire obligatoire pour des motifs d'ordre moral.

Cependant si le gouvernement central pût accomplir cette grande réforme, il se heurta dans l'application de cette loi à l'incompréhension ou à la mauvaise volonté de ses représentants locaux. Et dans quelques provinces éloignées notamment, des réfractaires furent fusillés ou maltraités.

D'après le décret soviétique, chaque cas était examiné par une sorte de concile composé de membres de communautés religieuses diverses. Il en résultat que les

objecteurs non religieux obtinrent rarement des exemptions.

Depuis 1921, les réfractaires russes deviennent de plus en plus nombreux, et malgré la reconnaissance officielle de l'objection de conscience, ils sont passibles, s'ils n'ont point été jugés sincères de peines variant de un an de prison à la peine capitale.

En Serbie, Roumanie, Bulgarie, les mêmes sectes chrétiennes existent qui donnèrent à la cause de non violence quelques centaines d'objecteurs de conscience. En Serbie particulièrement on eut à déplorer de nombreuses exécutions de nazaréens.

En Autriche, Olga Misar dans son rapport, cite également des cas de chrétiens fusillés. Les statistiques exactes n'ont pu encore être établies.

Le chef de la résistance dans ce pays était Rudolf Grossmann, plus connu sous le nom de Pierre Ramus, qui lui-même subit plusieurs années de détention.

En Hongrie la persécution fut épouvantable. Les Nazaréens sont nombreux parmi les paysans, la plupart refusèrent de servir. Au début de la guerre, le gouvernement, exaspéré de cette résistance, fit raser des villages entiers et fusiller des hommes en masse.

A la fin on se décida à permettre à ces réfractaires religieux de choisir le service sanitaire, en spécifiant qu'ils devaient être employés aux endroits les plus dangereux. Mais cette loi fut appliquée avec beaucoup de mauvaise volonté et en réalité la persécution continua.

En 1921 — date du dernier rapport de Pierre Ramus — plusieurs centaines étaient encore en prison.

En Yougo-Slovaquie les mêmes cruautés s'affirmèrent contre les Nazaréens.

L'histoire de ces persécutions formera une des pages les plus douloureuses de la résistance au dieu nouveau qui a nom militarisme.

Les pays neutres n'ont pu échapper à l'universelle folie. Contraints à mobiliser, ils rencontrèrent la même résistance.

La Hollande compta ses réfractaires par centaines, la plupart pour motif religieux, mais les socialistes, anarchistes, y sont assez nombreux. Les organisations

pacifistes y demeurèrent puissantes. Malgré cela, de nombreux réfractaires subirent l'emprisonnement jusqu'en 1921. Et actuellement, et bien qu'un service civil ait été institué, les cas de refus de servir, absolus se renouvellent à chaque appel de classe et sont punis de plusieurs mois de prison.

La Suisse compta, parmi ses objecteurs de conscience des hommes remarquables par leur valeur morale et intellectuelle. Les procès de J. Baudraz, Marcel Grant et du pasteur Humbert-Droz, provoquèrent une grande émotion publique. La campagne antimilitariste y gagna un redoublement de force. Et actuellement M. Pierre Ceresole est à la tête d'un mouvement en faveur d'un service civil qui a beaucoup de chances d'aboutir.

Nous avons peu de renseignements sur l'Espagne et le Portugal. En Espagne, Bajatierra et plusieurs autres syndicalistes furent emprisonnés pour antimilitarisme.

Furent-ils vraiment des objecteurs de conscience? Nous ne pouvons l'affirmer.

Tels sont les faits assez significatifs dans leur ensemble pour que la question de leur intérêt ne se pose plus : à l'époque de la plus grande folie universelle, il se trouva des hommes différents par la race, l'éducation, les convictions politiques et sociales, pour accomplir le même geste de conscient refus.

Chaque jour de nouveaux cas se produisent. Qu'une guerre éclate demain et une levée formidable de résistants ébranlera la force militaire des nations. Que feront-elles alors? Comment éviteront-elles le conflit?

Le problème en réalité n'a pas été résolu. Le service civil — dont je parlerai un peu plus loin —, n'est qu'un palliatif.

D'ores et déjà nous, pouvons reconnaître dans cette opposition latente, en temps de paix et qui éclatera lors d'une nouvelle guerre, le symptôme d'un mal social profond, d'une contradiction perpétuelle entre l'individu arrivé à la pleine conscience de ses droits, et l'Etat qui s'arroge sur lui une emprise de plus en plus forte.

De ce mal présent, de cette contradiction, de cette lutte sortira peut-être la paix future des hommes.

On a proclamé à tort que, la majorité des réfractaires invoquant le seul motif chrétien, la question de l'ob-

jection de conscience restait d'ordre purement religieux.

Je répondrai à cela : 1° que les réfractaires anarchistes, socialistes, ou simplement humanitaires, dont le total se chiffre à plus d'un millier d'hommes ne doivent pas être tenus pour quantité négligeable; 2° que parmi les objecteurs religieux il s'en trouvait beaucoup pour lesquels l'obéissance à la loi chrétienne n'était pas la seule raison de leur refus de servir. Des conceptions socialistes, la haine des méthodes capitalistes considérées comme la source des guerres actuelles, ou encore le sentiment des droits inviolables de la conscience par-dessus les lois d'Etat, s'y amalgamaient à des degrés divers dans chaque individu.

Un fait qui mérite d'être signalé à ce point de vue, c'est l'évolution qu'ont subie la plupart des réfractaires religieux au cours de leur emprisonnement. Partis d'une base exclusivement chrétienne, beaucoup de ceux qui n'étaient pas tout à fait illettrés, en sont arrivés à une séparation complète d'avec leurs gouvernements respectifs.

Patriotes, au meilleur sens du terme, regrettant que la nécessité impérieuse de rester fidèles à la loi du Christ les astreignit à un geste de rébellion envers leurs pays, ils devinrent, ayant eu à subir eux-mêmes les violences et les injustices des gouvernements, partisans des doctrines anarchistes; ou bien encore, conservateurs avant la guerre, ils sont ralliés à présent au socialisme.

D'autre part il s'est trouvé des réfractaires anarchistes que leur incarcération a fait par la suite embrasser les théories marxistes comme pouvant seules — pensaient-ils — réaliser dans le plus bref délai possible l'abolition de l'ordre social actuel.

Des socialistes ont subi la même évolution. Le pasteur Humbert-Droz, objecteur de conscience, condamné en Suisse, pacifiste notoire dès avant la guerre s'est tourné vers le communisme.

En Angleterre, en Allemagne, en Amérique, des intellectuels, fortement impressionnés par les déclarations, les condamnations, les souffrances des réfractaires, se sont ralliés à leur idéal.

C'est donc un mouvement dont les répercussions sur le futur sont incalculables que nous envisageons.

Et ceux-là mêmes qui en furent les pionniers ne le soupçonnèrent peut-être pas.

*
**

Dans le tableau très bref que j'ai esquissé, du mouvement réfractaire, on a remarqué qu'il s'est trouvé dans chaque pays un nombre relativement élevé d'objecteurs de conscience, décidés à se refuser au meurtre et à toute préparation au meurtre; mais que la majorité accepta — quand leur gouvernement le permit — de servir dans un travail auxiliaire d'utilité publique, ou même dans les hôpitaux militaires. Et l'on trouve de ces hommes, non seulement dans les ambulances du front des armées anglaises et américaines, mais encore dans les services administratifs de l'Etat et les travaux de reconstruction.

Ces objecteurs furent-ils logiques avec eux-mêmes? Non. Ne les blâmons pas cependant. Si limitée fut leur action de résistance, elle valait mieux que l'acquiescement complet.

Mais seuls, travaillèrent vraiment pour cette cause de la paix définitive ceux qui allèrent jusqu'au refus absolu.

Certains absolutistes anglais, non seulement rejetèrent avec dégoût le service alternatif qu'on leur offrait, mais encore, se refusèrent, en prison, à accomplir tout travail obligatoire, ce travail n'étant qu'une forme déguisée de la préparation à la guerre. Ils furent punis, pour cette attitude de sentences répétées de mise en cellule, au pain et à l'eau, et au secret absolu.

Leur geste pourtant — si égoïste, si exagéré semble-t-il — reste le seul logique. Dans une nation en guerre tout travail, inoffensif en apparence se rattache plus ou moins à l'œuvre de meurtre. Pour réaliser jusqu'au bout le principe du refus absolu, une seule chose reste à faire : demeurer les bras croisés.

II

Voici donc, exposée le plus clairement que j'aie pu le faire, cette question à présent primordiale de l'objection de conscience.

Les faits étant ainsi, quel est notre but?

Nous ne cherchons pas à prêcher le refus de servir, ni à influencer les consciences hésitantes. Nous avons

trop le respect de l'individu dans ses manifestations les plus diverses. C'est précisément parce que les droits de l'individu sont méconnus d'éclatante façon que la question attire notre attention.

Elle a attiré également l'attention de tous les hommes libres, elle a préoccupé même des patriotes sincères en qui l'amour du pays ne s'était pas transformé en sectarisme étroit.

Nous mettons l'individu en face de l'Etat et non une théorie en face d'une autre théorie. Et nous disons : « L'Etat a-t-il le droit d'emprisonner, de condamner, comme des criminels, des hommes dont la seule faute fut de placer la loi de leur conscience, la loi spirituelle, infailible et éternelle, avant la loi temporaire et souvent erronée des institutions humaines? »

Les siècles passés nous donnent la leçon nécessaire et la réponse désirée.

De Socrate, aux objecteurs de conscience de la dernière guerre, en passant par le Christ, Luther, Galilée, etc..., tous les hommes qui osèrent s'élever contre les erreurs de leurs contemporains furent persécutés. Mais les siècles suivants leur tressèrent des couronnes.

Les lois arbitraires qui les condamnèrent n'existent plus; mais une tyrannie nouvelle les remplace. Nous voulons qu'elle soit abrogée.

Nous voulons que chaque individu, dont la conscience se refuse à tout service militaire, s'il est reconnu sincère, puisse être exempté légalement; que tous les motifs qu'il invoque pour justifier son refus soient d'ordre moral, religieux ou politique, qu'importe!

La Révolution française, par un décret de la Convention respecté ensuite par Bonaparte, exemptait du service armé certains réfractaires religieux.

La Troisième République n'a pas esquissé le moindre projet de ce genre. Il serait grand temps.

Mais prenons garde en exaltant les réfractaires de ne pas dénigrer les rares soldats sincères. Dans la lutte que nous entreprenons, la tolérance que nous exigeons des autres, nous devons l'exiger de nous-mêmes.

Pas un des objecteurs de conscience emprisonnés n'a cru devoir se placer plus haut que ceux qui portaient au front dans l'enthousiasme de leur crédulité.

Mais notre admiration la plus chère va aux premiers, car nous sentons qu'ils souffrent pour la vérité de demain.

Nous savons déjà que nous nous heurterons à mille difficultés.

On nous dira : *Ces hommes que vous exaltez sont en réalité des lâches, des égoïstes, des illuminés, des esprits faux, ou des cabotins.*

Pardon! S'il y eût de tout cela parmi eux — tout évangile a ses faux prophètes, — la majorité ne mérite pas ces injures. Vous calomniez sans rien connaître de ceux dont vous parlez.

Des lâches? En vérité beaucoup de réfractaires ont forcé l'admiration de leurs adversaires les plus irréductibles. Leur courage, leur sincérité étaient au-dessus de tout soupçon.

Était-il un lâche, ce jeune étudiant autrichien qui, sachant quel était le sort à lui réservé, quitta en août 1914, la Suisse, où il était en sûreté, pour retourner dans son pays et aller mourir sous les balles d'un peloton d'exécution, selon le châtement infligé aux réfractaires?

Des lâches? Les Clifford Allen, les Pierre Ramus, qui firent de 4 à 6 ans de la plus dure détention. Et Wieck, l'adventiste allemand qui se fit prédicateur errant, et arrêté, condamné, ne survécut que trois mois aux horreurs de la prison. Ces hommes, un mot d'acceptation, un geste de soumission les aurait libérés sur l'heure. Ils résistèrent.

Et ces doukhobers qui périrent sous les verges dans les geôles russes? Et ces Nazaréens massacrés en Hongrie, des lâches aussi?

Pour d'autres hommes qui préférèrent l'exil à la résistance ouverte, ce fut la détresse, l'isolement, la misère parfois, et presque toujours le mépris des amis et de la famille, qui ne comprennent point.

Des égoïstes aussi? On les accusa de plonger les leurs dans la misère, en acceptant la prison ou l'expatriement. Cet argument est enfantin pour qui a connu quelques-uns des drames causés par le départ au front, suivi de la mort du père, du frère, ou du fils.

Or la plupart des soldats acceptaient de tout quitter

simplement parce qu'ils n'osaient pas faire autrement, tandis que le réfractaire servait une idée et accomplissait à la lettre le précepte évangélique : « Celui qui aime les siens plus que moi n'est pas digne de moi. »

Les plus grandes souffrances des objecteurs de conscience leur vinrent précisément de la dure obligation où ils étaient de laisser dans la pauvreté et la honte ceux qu'ils aimaient, ou — ce qui était pire — d'encourir leur mépris et leur réprobation.

Il faudrait pouvoir citer les lettres touchantes des prisonniers :

« Mon plus grand chagrin est de vous savoir malheureux, écrivait à sa famille, un des « consciencieux objectors » anglais, condamnés à mort, puis à 10 ans de travaux forcés, mais dites-vous bien, quoiqu'il arrive, que des milliers de soldats meurent chaque jour pour une plus mauvaise cause. »

« Je vous prie de me pardonner le chagrin que je vous cause. Je ne puis agir autrement. Je suis coupable devant vous et c'est la seule douleur que j'éprouve », écrit un tolstoïen russe.

Faut-il citer aussi pour répondre au reproche d'égoïsme, l'œuvre admirable de reconstruction accomplie en France par des Quakers réfractaires, sous le feu même de l'ennemi?

Connaît-on ceux qui se vouèrent au travail dangereux de repêcher les mines flottantes?

Ignore-t-on que des objecteurs de conscience, français, allemands, autrichiens travaillèrent pendant six mois au déblaiement et à la reconstruction près de Verdun, dans des conditions très dures et sans accepter aucun salaire?

Des cabotins aussi, des orgueilleux, satisfaits d'attirer sur eux l'attention publique? Certes la vanité et l'orgueil sont défauts trop communs pour admettre que tous en furent complètement dépourvus. Nous n'avons pas les prétentions de les présenter comme des surhommes.

Mais était-il un cabotin et un orgueilleux ce Gaston Rolland, qui trouve naturel et simple d'ouvrir sa maison aux camarades malheureux et dont tout l'argent passait à les soulager. Cet homme qui ne se pose pas en héros et écrit de sa prison : « Il m'a semblé la voir

en fermant mes yeux humides la pâle défaillance. Oui, il m'est arrivé de murmurer : « A quoi bon toutes ces souffrances ? »...

Étaient-ils des cabotins, ces humbles paysans russes, bulgares, roumains, qui ne savaient que répondre à leurs juges, par ces mots : « Pardonnez-nous, nous ne pouvons agir autrement », et acceptaient d'avance la souffrance inévitable.

Connait-on les jours et les nuits d'angoisse, de doute, d'incertitude, que vécurent quelques hommes avant d'en arriver au geste de refus, étonnés de se trouver les seuls à agir ainsi, et suppliant qu'on leur démontrât qu'ils avaient tort.

On les a traités d'illuminés, de mystiques, d'esprits faux, de fous, que sais-je encore ?

Des mystiques ? Il s'en trouva beaucoup parmi les objecteurs religieux. Et cet état d'illumination intérieure fait les saints et les héros.

Des esprits faux ? N'est-ce pas un honneur de les traiter ainsi ? A toutes les époques de l'histoire les précurseurs ont été taxés de fous et d'esprits faux. Le Christ fut tourné en dérision par la populace.

S'ils sont les fous de l'heure présente, nos réfractaires, c'est que l'universelle sagesse consiste à s'entre tuer, et à employer toutes les ressources matérielles, intellectuelles d'une nation, à préparer des guerres effroyablement et de plus en plus meurtrières.

Des fous ?... Eh ! bien mais, et la folie du patriotisme ? Et les héros, les martyrs de la Défense nationale, comment les appelez-vous ? Si le fait de souffrir pour un idéal est appelé folie, pourquoi le réserver aux seuls pacifistes ?

Des illuminés ? Je voudrais citer tout au long les admirables lettres que m'ont écrit des objecteurs de conscience français que la loi impitoyable retient en exil. De claires et lucides intelligences s'y révèlent sans détours.

« Les hommes sont des esclaves qui ne veulent pas être libres », m'écrit l'un d'eux, J.-P. Samson. C'est pourquoi je crois qu'il faut toujours en revenir à la désertion ou à l'insoumission individuelle, seuls moyens

d'opposer à la Bête-Humanité le refus du petit nombre de consciences égaré parmi son troupeau.

Et parlant de l'objection de conscience reconnue déjà en Angleterre et en Russie : « Ne serait-ce pas beaucoup déjà que les autres législations de l'univers soi-disant civilisé, réalisent le même progrès? Solution fragmentaire puisqu'elle n'écarte pas les dangers de tuerie générale, et boîteuse puisqu'elle soumet l'examen des cas de conscience à l'arbitraire des tribunaux. Mais notre triste monde n'en comporte peut-être pas d'un autre genre. »

On nous objectera encore : *En reconnaissant l'objection de conscience, on désorganise l'Etat, on ouvre une brèche dans l'armature des lois...*

A cela je répons : Si l'Etat est synonyme d'oppression, si ses fondements ne reposent que sur l'abêtissement et la servitude aveugle, il est malfaisant, il est corrompu, et nous ne faisons que hâter l'échéance fatale.

L'objection de conscience est la pierre de touche de la valeur morale d'une société. Les premiers chrétiens ont passablement contribué à faire voir la désagrégation de la société romaine.

L'ordre public ne peut reposer que sur la valeur morale de chaque individu et non sur la force matérielle. Et c'est un immense service rendu à un Etat que de refuser d'obéir à une loi violant l'autorité spirituelle des consciences.

Vous créez là pour les tireurs au flanc, un moyen commode de « s'en sortir », dit-on aussi.

C'est vrai. Nous savons qu'il y a des paresseux, des petits jeunes gens bons à rien, nous savons qu'il n'y en a que trop, et qu'ils sont la plaie de nos groupements, de nos partis. Qu'importe, ce n'est pas à eux que nous pensons. Dans le service pour la Patrie, il y eu des milliers d'embusqués jusqu'aboutistes; si quelques brebis galeuses arrivent à se glisser parmi les objecteurs de conscience, l'Etat n'a pas à regretter des citoyens de ce genre qui, dans n'importe quel rang, feront toujours fort piteuse mine.

D'ailleurs nous ne voulons pas tabler sur la partie la plus basse de l'âme humaine. Il y a des hommes sin-

cères et courageux, nous tablons sur eux, nous travaillons pour eux.

Il faut remarquer aussi que dans l'état actuel de l'opinion publique — dont rien ne semble prévoir la transformation — il faudra toujours, pour se dire réfractaire, une certaine dose de courage. Le mépris des femmes en général pour ces sortes de héros n'ayant ni croix ni palmes, arrêtera beaucoup d'hommes qui, autrement, chercheraient à sauver leur peau. Il arrêtera aussi, hélas! quelques sincères trop timorés.

D'autre part la reconnaissance de l'objection de conscience n'ira pas sans que de sérieuses garanties ne soient prises, pour essayer de reconnaître la sincérité des réclameurs.

Autre objection : *Si chacun vous imitait, que deviendrait notre pays?...*

Notre pays donnerait alors à l'histoire du monde la plus belle page qui puisse être vécue. La nation qui la première donnera l'exemple du désarmement général, aura risqué la grande et sublime aventure. Il y a peu de chances que cela arrive jamais, mais le geste des réfractaires, loin d'être un danger pour un pays, est sa sauvegarde, car il est le seul symptôme de réaction contre les progrès effrayants du militarisme.

L'Angleterre, qui a compté 16.000 réfractaires, n'en a pas été affaiblie, mais son patrimoine moral s'est enrichi considérablement.

Et puis, je ne vois pas pourquoi quand un peuple entier devient fou et que chacun risque sa vie, vous soyez obligés, vous, qui n'avez pas perdu la tête, de risquer également la vôtre? Si encore c'était pour le bien de tous!

Mais enfin l'acte du réfractaire est illégal! La loi est votée par la majorité. Nous ne pouvons tolérer un acte illégal!

C'est pourquoi nous voulons que l'objection de conscience soit reconnue par la loi. Nous savons trop, hélas! que nous ne pouvons, vivant dans l'état, l'ignorer.

Mais nous savons aussi que nous devons nous opposer à toute loi nous ordonnant un acte que notre conscience condamne. Si cela s'appelle être anarchistes, nous le sommes d'un cœur joyeux, nous le sommes comme

p'était le Christ, comme l'étaient les premiers chrétiens qui refusaient les sacrifices à l'empereur, comme l'étaient les Huguenots qui s'exilèrent plutôt que de se soumettre à la majorité catholique.

Eh! bien, c'est fort simple, qu'on envoie les réfractaires dans les ambulances du front.

Allons! donc, ce service n'est-il pas un des rouages de la guerre? On comprend l'utilisation dans les hôpitaux en cas d'épidémie, on comprend l'œuvre des Quakers, mais soigner des blessés, les guérir le plus vite possible pour les renvoyer se battre, c'est aider à la guerre, comme le fait de tourner les obus ou de souscrire aux emprunts.

Enfin, ajoute-t-on, tout ceci est peut-être vrai et nous sommes prêts à l'admettre, mais en temps de guerre seulement, car nous considérons que le refus de participer par avance au meurtre collectif n'a pas sa raison d'être en temps de paix.

Quelle ironie et quelle incompréhension! Comme si la préparation froide et méthodique de la guerre n'était pas plus monstrueuse que la guerre elle-même! Comme si l'individu qui consent à apprendre le maniement d'un fusil ou d'une mitrailleuse, en se promettant mentalement de ne jamais s'en servir, était logique avec lui-même.

Ce n'est pas à l'heure du danger d'ailleurs que le geste a le plus de portée, c'est en pleine accalmie. Une déclaration de guerre entraîne un peuple à une sorte de crise de folie collective où les lueurs de raison risquent de passer inaperçues.

La France, qui se croit toujours à l'avant-garde des idées, est un des rares pays qui n'aient pas encore abordé cette question brûlante d'actualité de l'objection de conscience.

A l'Etranger diverses solutions ont été proposées.

L'Angleterre — comme je l'ai dit déjà — en a reconnu de suite le bien-fondé. Mais la loi fut fort mal appliquée et les tribunaux se montrèrent incompetents. N'ayant plus à présent le service obligatoire, la question est momentanément résolue, mais qu'une guerre survienne et elle se posera avec plus d'acuité que jamais. On le sait et on s'y prépare. L'Internationale des Ré-

sistants à la guerre (War Resisters International) a pris la suite de la « No Conscription Fellowship ».

L'Angleterre est le pays européen où les organisations antimilitaristes sont les plus puissantes et l'on sait qu'elle vient de proposer pour le prix Nobel pour la paix E.-D. Morel, français insoumis naturalisé anglais, un des plus éminents pacifistes, une des plus claires intelligences actuelles, naturellement bafoué et insulté à chaque occasion par les presses belges et françaises. Nous tenons, nous, à lui rendre, en passant un fraternel hommage.

L'Allemagne et l'Autriche, n'ayant plus d'armée nationale, la question de l'objection de conscience ne se pose pas. Elle n'avait été pendant la guerre aucunement résolue.

Nous avons parlé plus haut de sa reconnaissance par le gouvernement soviétique, nous ny reviendrons pas.

Le gouvernement hollandais a essayé de résoudre le problème, en acceptant, en août dernier, une loi de service alternatif pour les réfractaires de conscience, ce service comprenant deux catégories : 1° service auxiliaire dans l'armée pour ceux à qui les scrupules de conscience interdisent seulement l'acte de tuer; 2° service purement civil dans une administration quelconque, sans aucun rapport avec l'armée, pour ceux qui se refusent à tout emploi pouvant servir de près ou de loin à la préparation guerrière.

Cette loi n'est certainement pas parfaite, à en juger par les dernières nouvelles reçues de Hollande — les réfractaires absolutistes — ces mauvaises têtes! — se refusent à tout service, il y en a une trentaine en prison et on s'attend à une augmentation de cas, au prochain appel de classe.

Au Danemark, en Suède et en Norvège, on a cru résoudre la question par des lois similaires et les mêmes difficultés se sont présentées.

Une campagne extrêmement intéressante se poursuit en Suisse dans le même but et une ligue « l'Action Internationale pour le Service civil et l'Entr'aide » a été fondée.

Le texte du projet expose de façon très claire le sujet, c'est pourquoi je crois nécessaire de le reproduire

à titre simplement documentaire, d'autant que la question du service civil est trop grosse d'éventualités possibles pour la passer sous silence.

*Texte de la pétition en faveur de la création
d'un Service civil*

« A Messieurs les membres du Conseil national suisse et du Conseil des Etats :

« Messieurs,

« Frappés par les horreurs de la guerre et par ses résultats, un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes considèrent, aujourd'hui, non seulement la guerre, mais toute préparation militaire comme contraire aux intérêts supérieurs de notre pays aussi bien qu'à ceux de l'humanité. Un plus grand nombre encore, sans partager cette opinion, éprouvent un malaise profond en présence des condamnations pénales infligées aux hommes qui refusent le service militaire pour motifs de conscience et qui serviraient avec joie la communauté d'une autre manière.

« Constatant que d'autres Etats ont déjà pris des mesures pour remédier à des situations analogues et poursuivant une action commencée en Suisse de divers côtés, les soussignés vous prient de bien vouloir accueillir les propositions suivantes :

1. Un service civil sera institué pour les hommes qui, pour des motifs de conscience, refusent de servir dans l'armée.
2. Ce service aura pour but l'éducation physique et morale du citoyen, le développement de l'esprit de camaraderie et de l'amour vivant du peuple et du pays, en même temps que la réalisation, pour le bien de la communauté, de travaux civils tel que : drainages, irrigations, améliorations d'alpages, travaux forestiers, secours en cas de catastrophes naturelles et autres calamités publiques.
3. Le service civil sera placé sous la direction des autorités civiles. Il sera indépendant de l'armée et de l'organisation militaire et ne devra pas être employé pour des buts militaires.
4. Le travail du service civil ne sera pas moins sérieux

ni moins soigneusement ordonné que celui du service militaire. Pour prévenir les abus, la durée du service civil dépassera d'un tiers celle du service militaire.

5. On évitera, en principe, que le service civil ne crée une concurrence à la main-d'œuvre professionnelle en l'utilisant pour des travaux d'utilité publique qui ne pourraient être entrepris, sans son aide, faute de moyens suffisants.
6. On créera, pour les citoyens qui sont astreints aujourd'hui à la taxe militaire et refusent de la payer pour motif de conscience, une taxe civile, supérieure d'un tiers à la taxe militaire, dont le produit sera consacré exclusivement à l'entretien du service civil.
7. Le service et la taxe civils seront établis le plus tôt possible, afin de mettre fin à un conflit actuellement sans solution.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU COMITE D'INITIATIVE:

Hans AMBERG, secrétaire, Zurich.

Pierre CERESOLE, ingénieur, Lausanne.

K. v. GREYERZ, pasteur, Berne.

D' L. RAGAZ, Zurich.

Le service civil ne résoud pas la question, en réalité, il l'aggrave. Comme le service militaire, il est une atteinte à la liberté de l'individu. Jamais un réfractaire anarchiste ne l'admettra.

Les absolutistes anglais l'ont refusé énergiquement tandis que l'ont accepté beaucoup de « consciencieux objectors » religieux qui s'en tenaient uniquement au refus de tuer.

Il contribue donc à créer une division profonde entre les réfractaires et à aggraver la sévérité de la loi envers les absolutistes.

Il y a cependant une raison importante à la création du service civil et Romain Rolland l'a exprimé ainsi : « Je désire essentiellement que l'objection de conscience ne soit pas un abri pour l'égoïsme et la pusillanimité, c'est pourquoi je voudrais que le réfractaire de conscience prit l'initiative d'une offre de service à la communauté, au moins égal, sinon supérieur à celui qu'il rejette, service civil naturellement, à l'étranger à

toute œuvre de guerre ou de préparation à la guerre, travaux d'utilité publique, épidémies, etc... »

Il a aussi un inconvénient autrement grave qui est au fond le but secret des gouvernements l'ayant institué : c'est d'étouffer la protestation radicale des réfractaires absolutistes, de leur enlever toute raison de rébellion, de détourner l'attention publique sur la plaie sociale du militarisme.

On n'arrive à guérir un mal que par un traitement énergique. Le service civil n'est qu'un palliatif.

Il risquerait de plus, dans un pays comme la France, où la tolérance et le respect de l'individu sont choses inconnues, ou oubliées, de dégénérer en travaux forcés.

Han Ryner écrivait : « En tous cas ce n'est pas à nous de le proposer ». Je crois personnellement qu'il serait préférable de le proposer de soi-même que de le subir ensuite.

En fait de services rendus à la communauté par les objecteurs de conscience, assoiffés de dévouement, en temps de guerre, au milieu de la douleur universelle une seule chose est possible : s'offrir volontairement à une organisation pacifiste *internationale* en exigeant d'être employé à l'œuvre d'utilité publique choisie, de préférence hors des frontières de son propre pays.

Un autre accueil, non moins redoutable auquel nous allons nous heurter, est celui de l'incompétence des tribunaux chargés d'enquêter sur la sincérité des objecteurs de conscience. Cette incompétence a été la cause des graves erreurs commises dans les pays où l'objection de conscience fut reconnue. Pour que des hommes puissent juger de la sincérité d'autres hommes, de quelles précautions ne faut-il pas s'entourer.

Il est évident qu'un réfractaire sincère cherchera beaucoup moins à convaincre ses juges qu'un tireur au flanc... Au contraire, il dira franchement sa pensée sans se soucier du résultat.

Nous écartons la seule idée d'objecteurs de conscience jugés par des conseils de guerre. Mais les tribunaux civils seront-ils plus intelligents. Certainement non. Pour un juge un prévenu est toujours un coupable.

Les tribunaux nécessaires pour examiner les cas de réfractaires, doivent plutôt ressembler à une commis-

sion d'enquête, qu'à une salle de justice. Ils devraient être composés, non pas de magistrats professionnels, mais de citoyens dont la probité, la tolérance et les connaissances sur la question à juger ne feraient aucun doute. La compétence de ses examinateurs est en effet la seule garantie du réfractaire.

Il va sans dire que des certificats seraient exigés d'amis, de maîtres, ayant connu ses opinions avant son acte, et qu'une enquête serait menée à ce sujet. Je ne fais qu'exposer quelques suggestions... la question est vaste, et exigera des études approfondies.

Je n'ai plus qu'à conclure^{**}. J'ai tâché dans l'étroite limite d'une brochure de vulgarisation de montrer sous ses aspects multiples la question de « l'objection de conscience ». J'ai répondu à l'avance à ceux qui s'opposent à la reconnaissance que nous voulons obtenir, d'autres objections seront soulevées, la discussion ne fait que commencer.

J'ai abordé cette question du service civil — bien que n'en étant pas partisan — parce que je sais qu'il sera proposé aussitôt et que nous ne voulons pas être pris au dépourvu.

Parmi tous ceux que touchera la question, les avis seront partagés. Une chose est essentielle pour arriver au but : *Rester unis sur le fond, malgré les différences dans le détail.*

Nous avons constaté des réalités troublantes et nous demandons qu'on les aborde avec le recueillement nécessaire.

Nous pensons aux réfractaires présents, et davantage à ceux de demain. Nous ne voulons pas que s'éteignent dans le régime abrutissant des prisons, dans les tortures des compagnies de discipline, dans les amertumes de l'exil des individualités qui sont à l'avant-garde du progrès humain.

Considérés comme des fous ou des lâches aujourd'hui, ils seront un jour la majorité et alors plus efficacement que par les traités et les conférences, la guerre sera abolie parce qu'elle aura été supprimée d'abord dans le cœur des hommes.

Nous voudrions voir venir à nous nombreux, les jeu-

nes hommes susceptibles d'être appelés en service armé, c'est pour eux qu'a été ébauchée cette « Ligue pour la reconnaissance de l'objection de conscience ». Ce sont eux qui doivent la soutenir de toute leur jeune vigueur.

Nous nous adressons surtout à ceux qui se préparent en silence au geste de refus, qu'ils nous soutiennent de leur foi, de leur volonté.

Nous appelons aussi les femmes, les mères. Elles doivent, elles, qui ont flanché en masse, elles qui n'ont pas osé crier aux soldats : « Nous ne voulons plus vous revoir, vous êtes des assassins »; elles qui les ont laissés partir sans larmes apparentes, mais avec des sourires et des fleurs, qui ont attisé le patriotisme des hésitants, prêché la haine du « Boche » et le mépris des rares consciences demeurées fidèles, nous aider de toutes leurs forces.

Quand l'homme verra qu'elles ont autant d'admiration pour le héros de la paix que pour celui du front, il hésitera, il réfléchira.

Que les chrétiens viennent à nous, dans ce même but qui est le leur. Anarchistes, individualistes, chrétiens, socialistes ont souffert pour le même idéal. Aucune barrière de race, de patrie, de conceptions, ne peut les séparer.

La paix n'est peut-être qu'une utopie, mais l'utopie est assez grandiose pour qu'on s'applique à hâter sa réalisation.

Et par-dessus le but immédiat que nous nous proposons, c'est à ce grand espoir que nous osons travailler.

Si nous sommes des idéologues, des fous, pour tout dire aux yeux de l'écœurante sagesse des foules, nous dirons avec Horace Traubel :

« Tous les pays ont été découverts par les nefs des fous. Tous les progrès ont été conquis sur des nefs de fous. Et la nef de fous a toujours été le premier navire entré dans quelque port que ce soit. »

Marceline HECQUET.

Groupe de Propagande par la Brochure

La propagande par la brochure est une des meilleures lorsqu'on peut la faire avec suite.

Nos devanciers s'y sont employés de leur mieux. A l'heure actuelle, il est plus que nécessaire d'entreprendre une large diffusion de nos idées. C'est dans cette conviction qu'un groupe de camarades vient de se constituer et a décidé de faire paraître tous les mois une, deux, trois, quatre brochures ayant 6-16-24 ou 32 pages de texte, toutes du même format, sur beau papier, permettant aux camarades de pouvoir les relier ensemble et constituer pour eux une Bibliothèque Sociale à bon marché.

Le Groupe est certain de faire paraître : « La Brochure Mensuelle » pendant au moins un an, ayant en caisse les fonds nécessaires prêtés par plusieurs amis.

La difficulté était d'éditer à très bon marché, vu la cherté du papier, de l'impression, du brochage et frais d'expédition qui sont considérables.

Nous croyons avoir trouvé la solution et pouvons assurer à nos amis que nous céderons les brochures à un prix inférieur à leur prix de revient.

But du Groupe. — Comme le but du groupement est : la plus large diffusion des brochures, il s'agit de trouver des camarades partisans de notre méthode qui, s'abonnant à « La Brochure Mensuelle », pourront s'employer à la propagande en faisant circuler les brochures parmi ceux qu'ils connaissent, soit en les distribuant eux-mêmes, soit par la poste lorsqu'ils ne voudront pas faire savoir qu'ils s'intéressent à la propagande, soit en discutant avec des camarades : il est facile de leur glisser une brochure et de leur arracher deux sous. Les abonnés pourront ainsi récupérer le montant de leur souscription et augmenter leur propagande.

Camarades, aidez-nous, en souscrivant de nombreux abonnements à « La Brochure Mensuelle ».

Pour la France : 1 an, 6 francs ; 6 mois, 3 francs.

Chaque abonné recevra mensuellement suivant les éditions :

Soit 5 Brochures de 32 pages (1 titre)		
• 10	—	16 — (2 titres)
• 20	—	8 — (2 titres)

Abonnement d'essai : un exemplaire chaque mois. Pts., 1.50.

Tout ce qui concerne « La Brochure Mensuelle », « Nos Editions Sociales », « Le Service de Librairie », doit être adressé à : BIDAULT, 39, rue de Bretagne, Paris (3^e).

Pour les envois de fonds, utilisez toujours le chèque postal : PARIS-23902, c'est le moins cher, le plus certain.

LA BROCHURE MENSUELLE

Téléph. : Archives : 65-24 — Compte chèque postal 239-02
39, Rue de Bretagne — Paris (3^e)

COLLECTION 1923

1 "Aux Jeunes Gens". — L'Ordre, par PIERRE KROPOTKINE.....	0 20
2 La Loi et l'Autorité. — La Révolution sera-t-elle collectiviste? par KROPOTKINE.....	0 20
3 Une Conscience pendant la Guerre (l'affaire Gaston Rolland), par HAN RYNER.....	0 20
4 Qu'est-ce que la Propriété? selon P.-J. Proudhon, par RHILLON.....	0 20
5 Les Capitalismes en Guerre, 1903-1923. — De Briey à la Ruhr : Les causes profondes; les résultats, par RHILLON.....	0 20
6A L'Anarchie et l'Eglise, par ELISÉE RECLUS.....	0 10
6B A bas les Chefs! — L'Autorité et la Paresse, par J. DELJACQUES.....	0 15
7 Douze preuves de l'inexistence de Dieu, par SÉBASTIEN FAURE.....	0 20
8 Qu'est-ce que la Propriété? selon P.-J. Proudhon. — La Propriété fille du travail? par RHILLON.....	0 20
9 Tu seras Végétalien! par G. BUTAUD et S. ZAIKOWSKA.....	0 20
10 Le Droit d'ignorer l'Etat, par HERBERT SPENCER (traduit de l'anglais par Manuel Devaldès).....	0 20
11A Petit Manuel d'Épictète (choix de maximes).....	0 15
11B Tu ne tueras point, par LÉON TOLSTOÏ.....	0 05
12A L'Amour et la Maternité, par la Doctoresse MADELEINE PELLETIER.....	0 20
12B La Morale de la Guerre déduite par ses Professionnels, par ERMENONVILLE.....	0 05
LA COLLECTION COMPLÈTE franco.....	2 40
Pour les Abonnés, remise 50 %	

ABONNEZ-VOUS! ABONNEZ VOS AMIS
à la "Brochure Mensuelle"

La plus pratique des vulgarisations, la plus économique des diffusions, l'édition des meilleures brochures.

Abonnez-vous à *La Brochure Mensuelle* et vous recevrez tous les mois, pendant un an, 5 brochures de 32 pages, ou 6 brochures de 24 pages, ou 10 brochures de 16 pages (2 titres) ou 20 brochures de 8 pages (2, 3 ou 4 titres). — Prix, 6 fr. - Six mois, 3 fr.

Abonnement d'essai : Un exemplaire chaque mois. Prix. 1.50

Renseignez-vous sur les avantages accordés aux abonnés

Imprimerie spéciale de *La Brochure Mensuelle*, 39, rue de Bretagne - Paris-3^e

Le Gérant : Bidault